



LES ENTREPRISES EUROPÉENNES DU PACTE MONDIAL CONTRIBUENT DE MANIÈRE TANGIBLE AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, AVEC UNE MARGE DE PROGRÈS SUR L'ENVIRONNEMENT

PUBLICATION DE LA 2^E ÉDITION DU BAROMÈTRE EUROPÉEN DES ODD

Paris, le 25 septembre 2026. À l'occasion de l'Assemblée générale de l'ONU, le réseau français du Pacte mondial des Nations Unies dévoile la deuxième édition de son Baromètre européen des ODD. S'appuyant sur 136 points de données déclarées par 5 793 entreprises adhérentes au Pacte mondial en Europe, cette étude mesure pour la première fois l'ampleur de la contribution qu'elles déclarent apporter aux Objectifs de développement durable. Le score de contribution global en Europe, 58,2 sur 100, traduit ce niveau d'engagement, avec une marge de progrès sur des enjeux spécifiques.

RÉSULTATS CLÉS

■ **Les entreprises européennes adhérentes au Pacte mondial apportent une contribution tangible aux Objectifs de développement durable, avec un score global de contribution moyen de 58,2 sur 100.**

Si les écarts entre les pays sont relativement faibles, le niveau de contribution reste en revanche inégal selon les différents ODD. L'ODD 3 - Santé obtient le score de contribution le plus élevé (73,6), tandis que le score de l'ODD 13 - Climat tombe à 45,8.

■ **La contribution des entreprises du Pacte mondial en Europe est plus élevée sur les objectifs sociaux que sur les objectifs environnementaux. La lutte contre la corruption est bien intégrée.**

Cette différence peut être le reflet de réglementations plus anciennes en Europe sur les enjeux sociaux, ainsi que de l'utilisation de davantage d'indicateurs opérationnels pour la mesure des ODD liés à l'environnement, qui requièrent un plus fort niveau de maturité sur la durabilité. Cette différence se vérifie également auprès des entreprises françaises adhérentes.

■ **Les entreprises européennes industrielles adhérentes au Pacte mondial tendent à intégrer plus profondément les pratiques environnementales.**

Elles contribuent ainsi davantage au climat (ODD 13) et à une consommation et production plus responsables (ODD 12) que les entreprises du tertiaire, ce qui suggère qu'une exposition plus directe crée une incitation plus forte à agir.

■ **Avec un score de contribution global aux ODD de 57,5, les entreprises françaises adhérentes au Pacte mondial se situent au niveau de la moyenne européenne (58,2), l'écart de 0,7 point étant très inférieur à l'écart-type de 2,9 points observé entre les vingt pays étudiés.**

S'appuyant sur un échantillon robuste de 1 370 entreprises, de toutes tailles, les scores de contribution calculés pour la France présentent une marge d'erreur plus faible que pour le reste des pays analysés, et les indicateurs utilisés présentent le meilleur taux de fiabilité de l'étude (96 %).

■ **Les entreprises françaises adhérentes confirment leur solidité sur les ODD relatifs aux enjeux sociaux, avec des marges de progrès sur l'environnement.**

Avec un score de 76,8 sur la santé (ODD 3) et de 76,1 sur la réduction des inégalités (ODD 10), les entreprises françaises se situent au-dessus de la moyenne européenne. Elles se distinguent particulièrement sur l'égalité des genres (ODD 5), où leur score de 64,8 les place au 2^e rang européen. Les scores sont en revanche plus bas que la moyenne sur l'industrie et l'innovation (ODD 9) (58,7, soit -7,2 points), et la biodiversité (ODD 15) (49,5 ; -6,0 points). La composition sectorielle du réseau France



explique en partie cet écart : 60 % des adhérents opèrent dans le tertiaire, où la matérialité de ces enjeux est souvent plus faible que dans l'industrie ou l'agriculture.

■ **Le niveau de contribution à l'ODD 16, à travers la lutte contre la corruption, est plutôt élevé (67,0) chez les adhérents français.**

Ce score place les entreprises françaises répondantes légèrement au-dessus de la moyenne européenne. Comme dans les autres pays d'Europe, des progrès sur l'intégration des chaînes de valeur et l'action collective contre la corruption restent à accomplir afin de maximiser la contribution à l'ODD 16.

■ **Les partenariats multipartites et public-privé ne sont pas répandus parmi les entreprises du Pacte mondial en Europe.**

Cela se traduit par un faible score de contribution à l'ODD 17 (22,1), pouvant s'expliquer par une démarche restant uniquement volontaire. Les partenariats, notamment public-privé, représentent une réelle opportunité de progrès pour les entreprises européennes, y compris en France, et sont un enjeu clé de développement durable, notamment en matière de progrès technologique et de financement.

■ **Les indicateurs des scores de contribution aux ODD suggèrent que la plupart des entreprises ont désormais établi des politiques d'engagement et mis en œuvre des mesures de prévention internes, mais il reste difficile pour la plupart de traduire ces engagements en actions opérationnelles concrètes.**

Par exemple, 70 % des entreprises européennes répondantes ont une politique d'engagement sur le climat, mais moins de 30 % disposent d'objectifs validés de réduction de leurs émissions de GES. C'est notamment le cas chez les PME européennes, qui représentent 56 % de l'échantillon d'entreprises répondantes en Europe, et la même proportion en France.

■ **L'efficacité des actions en matière de développement durable n'est toujours pas mesurée de manière systématique dans tous les domaines.**

Parmi les entreprises ayant pris des mesures sociales, seule la moitié a mesuré ses progrès. Cette pratique est toutefois nettement plus courante sur l'environnement, même si 20 % des entreprises ne mesurent toujours pas l'efficacité des mesures. La formation au développement durable (ODD 4) présente également des marges d'amélioration, puisque moins de 40 % des entreprises proposent à leurs salariés des formations sur les enjeux sociaux et environnementaux.

RECOMMANDATIONS

Sur la base des analyses de l'étude, les réseaux nationaux européens du Pacte mondial ayant contribué formulent quatre recommandations à l'intention du secteur privé européen :

- **Mesurer systématiquement les progrès dans tous les domaines de la durabilité**, pour évaluer efficacement l'impact des actions menées et s'assurer de l'alignement avec les trajectoires nationales et globales.
- **Faire de l'adaptation au changement climatique une priorité pour tous les secteurs**, pour s'assurer de la pérennité à long terme des modèles d'affaires.
- **S'engager dans davantage de partenariats multipartites et public-privé**, comme des alliances intersectorielles, des coopérations multipartites sur des projets innovants ou des mécanismes de financement public-privé
- **Multiplier les opportunités de formation aux enjeux de durabilité pour tous les employés et fournisseurs**, pour garantir un impact positif tout au long de la chaîne de valeur.



« Mesurer cette contribution, c'est rendre compte de la manière dont ce mandat est exercé, de notre accompagnement du secteur privé partout dans le monde et notamment en France, et montrer que l'engagement volontaire des entreprises, lorsqu'il repose sur une démarche documentée, produit des résultats tangibles. »

Nils Pedersen, Délégué général du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France

Le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France continue de renforcer l'accompagnement des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité partout en France, à travers une offre de services complète, adaptée à tous les niveaux de maturité.

Méthodologie de l'étude

L'étude a été construite à partir de 136 points de données issus de la Communication sur le Progrès (CoP) 2025 de 5 793 entreprises adhérentes au Pacte mondial des Nations Unies, dans 21 pays européens où le Pacte mondial des Nations Unies dispose d'un réseau national :

Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Danemark, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Serbie, Espagne, Suède, Suisse & Liechtenstein*, Turquie, Royaume-Uni.

**Les deux pays font partie du même réseau national du Pacte mondial.*

Les différents indicateurs issus de la CoP ont été associés aux cibles des ODD, en s'appuyant sur les travaux de la Global Reporting Initiative comme base de départ. Le questionnaire de la CoP ne fournit pas d'indicateurs permettant de mesurer la contribution des entreprises à l'ODD 1 - Pas de pauvreté, l'ODD 2 - Faim « zéro » et l'ODD 11 - Villes et communautés durables. Ces 3 objectifs ont donc été retirés du périmètre de l'étude. Pour les 14 autres objectifs, les données de la CoP permettent de mesurer la contribution sur au moins une cible.

Pour calculer le score de contribution de chaque cible et de chaque ODD, les indicateurs de la CoP ont été pondérés et agrégés. Un score de contribution va ainsi de 0 à 100, où 0 représente le score le plus bas, et 100 le plus haut. Le score calculé reflète le niveau de contribution aux ODD des entreprises européennes adhérentes au Pacte mondial, et non le niveau d'atteinte des objectifs par les entreprises. L'étude a été réalisée en collaboration avec deux chercheurs de l'Université de Newcastle (Royaume-Uni) pour la dimension méthodologique.

À propos du Pacte mondial des Nations Unies

Initiative spéciale du Secrétaire général de l'ONU, le Pacte mondial des Nations Unies invite les entreprises du monde entier à aligner leurs activités et leurs stratégies sur dix principes universels relatifs aux droits humains, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, et à agir en faveur des objectifs de l'ONU. Avec plus de 20 000 entreprises implantées dans plus de 160 pays et plus de 60 réseaux nationaux du Pacte mondial, il s'agit de la plus importante initiative mondiale en matière de développement durable des entreprises. www.unglobalcompact.org

À propos du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France

Relais français officiel du Pacte mondial des Nations Unies, le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France réunit plus de 2 200 entreprises et 60 organisations à but non-lucratif sur tout le territoire national. Il accompagne la mise en œuvre des Dix principes du Pacte mondial, ainsi que les 17 ODD, par le secteur économique français. Cet engagement volontaire en matière de RSE permet d'aligner le secteur privé français avec l'Agenda 2030, et plus particulièrement l'Accord de Paris. Le réseau est présidé par Guillaume Texier, Directeur général de Rexel.

www.pactemondial.org

CONTACTS PRESSE

Agence Edifice

Amine Moussaoui
amine@edifice-communication.com
06 99 81 59 04

Emilie Mendoza Alba
emilie@edifice-communication.com
06 49 47 75 38